



# *Le Ragot* *Des Yvelines*

*Bulletin n° 67 - avril 2022*



**Bulletin de l'Association des Chasseurs de Grand  
Gibier des Yvelines**

**CATEGORIE B**  
**ARMES & MUNITIONS**  
**NOUS VOUS PROPOSONS**  
**LES MEILLEURES MARQUES**

ALPEN ARMS - BERETTA - CZ  
HK - HS PRODUKT - MANHURIN  
RUGER - SIG SAUER  
SMITH & WESSON  
WALTHER

ARMURERIE DU CHÂTEAU 28  
RUE DU 19 MARS 1962  
28130 MAINTENON  
[www.armurerieduchateau28.com](http://www.armurerieduchateau28.com)  
Tél : 02 37 20 78 31



**RESTAURANT DÉDIÉ AUX CHASSEURS**

Les amateurs de spiriteux, de vins, de fruits de mer, de côtes de bœuf  
et enfin de fromages vont s'y retrouver.

82 boulevard Roger Salengro - 78 711 Mantes-la-Ville  
01 30 98 47 98 - [www.lavilla-mantes.fr](http://www.lavilla-mantes.fr)

**SOMMAIRE :***Editorial (page 03)***NOUVELLES DU DEPARTEMENT***Les Brèves du Ragot (page 04)**Epreuve pour chiens rouge dans les Yvelines (page 06)**UNCR 78 : Présentation des conducteurs de chiens de sang Philippe GUILLIN (page 07)***OPINIONS ET TECHNIQUES***La persévérance (page 08)**Se faire effacer du fichier «Traitement des Antécédents Judiciaires» (page 10)**Visite du chenil de l'équipage de Bonnelles (page 12)***LA VIE DE L'ASSOCIATION***Le déroulement du Brevet Grand Gibier (Page 14)**La formation «Perfectionnement au tir» (page 14)**Les autres activités (page 14)**Le coin Lecture (page 15)*

*Le Ragot des Yvelines est une publication trimestrielle de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines*

**ACGGY - Poste du Bel Ebat - 78125 - ORCEMONT**  
Téléphone : 01 30 59 85 07  
Adresse mail : [acggy@ancgg.org](mailto:acggy@ancgg.org)  
Site internet : [//www.acggy.com](http://www.acggy.com)

**Rédaction**

BRUNO LANGEVIN  
PHILIPPE GUILLIN  
Elisabeth MARTIN-ROUSIOT  
Eric MOQUELET (UNCR 78)  
Charles Henri de NOIRMONT  
Agnès LEGRAND  
Bernard GODDE

**Conception / réalisation**

Bernard GODDE

**Impression**

Agence CREATIS  
ZA du Petit Mont  
25 Rue des Genévriers  
78770 - THOIRY

*Le contenu de cette publication ne peut être reproduit ou divulgué sans l'autorisation des auteurs de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines.*

L'heure est au bilan de la saison de chasse 2021 2022 qui vient de se terminer. Celle-ci a été avant tout marquée malheureusement par deux accidents mortels. Sans présager du résultat des investigations permettant d'en identifier les origines, la sécurité doit impérativement devenir une préoccupation au quotidien pour tout chasseur pratiquant seul ou en groupe. Depuis maintenant 4 ans l'ACGGY, indépendamment du module sécurité déjà en place, a inclus dans sa formation destinée au Brevet Grand Gibier, une formation pratique avant l'épreuve du tir intitulée «perfectionnement au tir de chasse ». Cette formation reprend tous les fondamentaux du tir à la carabine avec beaucoup de manipulations de l'arme de façons sécurisées afin d'automatiser les bons gestes tout en assurant la sécurité du tireur et des personnes qui l'entourent. Le fait de ne plus appréhender l'utilisation de son arme et le tir, enlève du stress et libère l'esprit pour se concentrer sur la prise de cette décision « je tire ou je ne tire pas ».

« Le chasseur responsable est celui qui, au moment de presser la queue de détente a pleinement conscience de son acte et de ses conséquences ».

Comme dans la pratique d'autres activités, le risque zéro ne peut être garanti par qui que ce soit, mais cet objectif doit rester celui de chaque chasseur.

Les stages de perfectionnement au tir de chasse ne sont pas réservés aux seuls candidats au Brevet Grand Gibier, ils sont également ouverts et proposés à tous les chasseurs, 165 chasseurs ont déjà suivi ce stage dans les Yvelines.

Les formations au Brevet Grand Gibier 2022 ont débuté fin février pour 22 candidats et se termineront le 12 juin, jour de l'examen théorique. Après deux années marquées par la pandémie, nous redécouvrons le plaisir de rencontrer les candidats lors des formations en présentiel.

Nos détracteurs étant toujours très actifs, aussi je me permets de reprendre la phrase du Président Willy Schraen « La chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée »

Dans cet esprit afin de faire tomber de nombreux clichés, nous sommes allés découvrir le monde de la chasse à courre, à l'invitation de l'équipage du Rallye de Bonnelles, en visitant le chenil de Mocquesouris.

Toujours dans cet esprit l'ONF s'est ouverte au public qui ne comprend pas toujours les travaux souvent spectaculaires effectués en forêt.

Bruno Langevin

## Nouvelles du département

### Les Brèves du Ragot

Bernard GODDE

#### La forêt de la famille DASSAULT vendue à un investisseur privé « titrait » toutes les nouvelles » du 16/03/2022.



La forêt des hautes Bruyères du domaine DASSAULT à Coignièrès (301 HA) a été vendue à l'investisseur privé "France Valley". Ce domaine présentait pour cette société plusieurs intérêts :

- Une localisation dans les Yvelines en région Ile de France près de la région Parisienne.
- Des essences d'arbres de qualité, en particulier un grand peuplement de chênes, qui possèdent un beau potentiel de développement et qui résistent bien au réchauffement climatique.

En achetant ce domaine, cet investisseur s'est fixé 3 missions :

- Continuer la pratique de la chasse au sanglier afin d'éviter que cette espèce le dégrade . Une surpopulation de ces derniers a pour effet de retourner le sol et de dégrader ce dernier. Les chasses du mercredi et du weekend seront suspendues.
- Réaliser quelques coupes d'arbres en cas de problèmes de sécurité ou de concurrences entre les différentes essences d'arbres. Aucune coupe étoc ne sera réalisée
- Préserver les marais et leurs biodiversités avec l'aide de la société d'aménagement foncière et d'établissement rural.

#### La chasse à courre droite dans ces bottes.



La 150<sup>ème</sup> messe de la Saint Hubert aux Bréviaires a été l'occasion pour la nouvelle Maître d'équipage, Véronique Nadjahi, de rappeler les règles et l'esprit qui animent l'équipage de Bonnelles.

Cette dernière a rappelé que « la vénerie est hors du temps, insensible à l'humeur de l'époque mais qui s'adapte si nécessaire ». « L'équipage de Bonnelles a toujours représenté l'excellence de la vénerie du cerf » depuis sa création par la Duchesse d'Uzès en 1871. Véronique a insisté sur la solidarité de la Société de vénerie dans le massif de Rambouillet en rappelant que les opposants ont perturbé les « laisser courre » parfois de façon violente, vis à vis des chiens et des piqueux. Les opposants répandent également des « fausses informations sur les réseaux sociaux pour tenter de salir notre image ». La vérité est que « la vénerie sait se maintenir ». « Continuons à chasser en restant en contact en permanence avec nos autorités de tutelle, les élus et en tenant compte de leurs recommandations. Cette solidarité est vitale en ces temps troublés » a-t-elle déclaré. Puis, elle a ajouté « là aussi, il faut chasser en meute ! Soyons droits dans nos bottes, soyons fiers d'être veneurs, soyons exemplaires dans nos laisser courre, dans nos comportements individuels vis-à-vis de tous ceux que nous rencontrons en forêt, soyons des militants passionnés et efficaces, ouvrons-nous davantage encore et prenons plaisir à écouter le récrit de nos chiens et le son de nos trompes.

Ernest RENANT écrivait : « La nation, c'est un héritage en partage, les valeurs que vous incarnez font partie de ce partage fait partie de ce partage. Dans notre société, nous devons reconnaître nos différences, les accepter et aller plus loin que les tolérer.

Autant de valeurs qui nous concernent également.

#### Opération séduction de l'ONF :

Cette opération avait pour objectif que l'ensemble des personnels, forestiers et administratifs accueillent et échangent avec les Franciliens sur leurs missions et toutes les questions que les visiteurs pouvaient se poser.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de rappeler les trois missions dans un même lieu :

- la production de bois,
- la préservation de l'environnement et de la biodiversité,



- l'accueil du public.

L'ONF doit faire cohabiter ces trois missions dans un même endroit. Cette cohabitation n'est pas toujours aisée car chacun demande quelque chose de différent à la forêt.

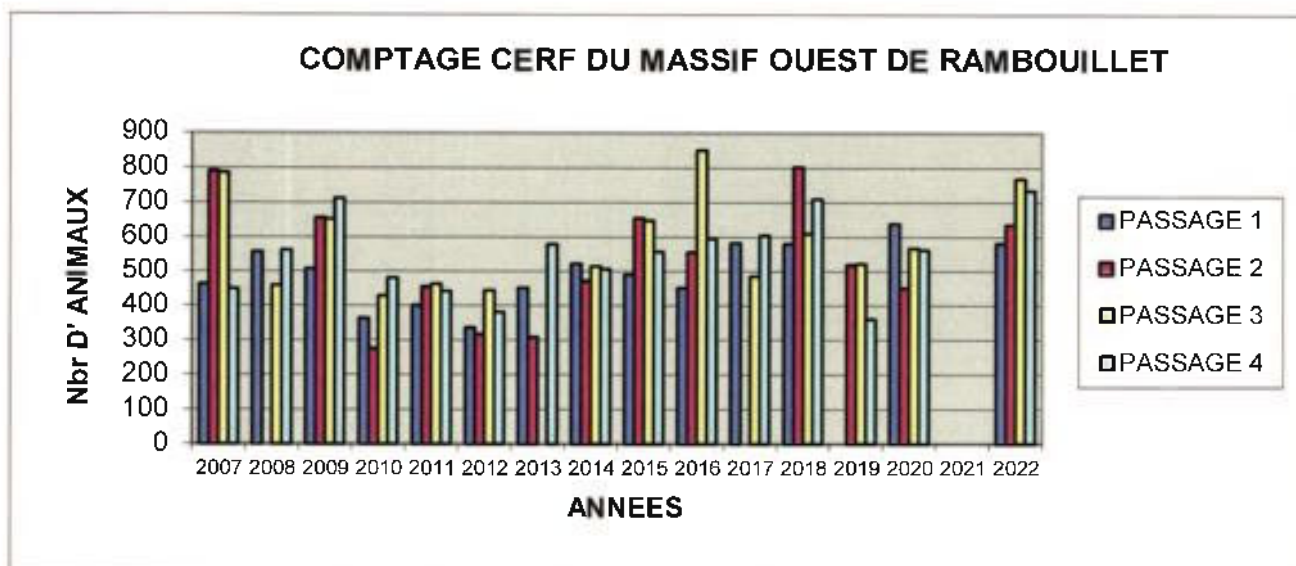
Les réactions du public devant les coupes rases effectuées par les agents d'ONF choquent visuellement « le public francilien de la forêt ». « Du point de vue d'un forestier, la démarche se comprend. Si les chênes peuvent vivre jusqu'à 700 ou 1000 ans, d'un point de vue économique, ils arrivent à un diamètre d'exploitabilité à l'âge de 200, 300 ans. Des parcelles étaient délimitées et les coupes définitives étaient pratiquées car c'était la fin d'un cycle en futaie régulière. Ensuite, la forêt se régénère naturellement si c'est possible, Sinon, des «replantations» sont effectuées. La fin des coupes rases a été décidée fin 2017 suite à une enquête interne pour comprendre sociologiquement ce déphasage. L'idée a été de passer en futaie irrégulière et de procéder à des coupes sur des parcelles disposant d'arbres de tous âges.

Néanmoins, l'ONF prélève 30 000 m3 de bois chaque année en forêt de Rambouillet. « Il faut être en accord avec soi-même. Les habitants du secteur, notamment les nouveaux arrivants, sont les premiers à demander du bois pour se chauffer, ou vouloir acheter de jolis meubles ou même se construire une maison Il est donc nécessaire d'avoir de la matière première. Production de bois et coupe d'arbres ne sont pas antinomiques avec la protection de l'environnement. « Aujourd'hui, 15 % de la surface de la forêt de Rambouillet est dédiée à l'environnement et la forêt de Rambouillet reçoit 11 millions de visiteurs par an. « Il faut également que les usagers respectent la forêt, car la pression sur les sols la faune, la flore ne sont pas neutres »

### Résultats des prélèvements arrêtés au jour de l'AG de la FICIF des grands gibiers saison 2021/2022 sur les Yvelines

Espèces	Attributions 2021 - 2022	Réalisations 2021 - 2022	Taux de réalisation
Cerf	1 320	991	75%
Chevreuril	3 748	2 934	78%
Sanglier		4 696	

### Comptage des cerfs du massif ouest de Rambouillet 2022 (Source FICIF)



## ÉPREUVES POUR CHIENS DE ROUGE DANS LES YVELINES

Eric Moquelet (délégué UNUCR 78)

**Les Yvelines accueilleront pour la première fois en 2022, 6 épreuves qualifiantes pour chiens de rouge organisées par l'UNUCR 78.**



**Épreuve multi race** : Cette épreuve, reconnue par la Société Centrale Canine (SCC), est organisée par l'association de promotion de la recherche au sang (UNUCR) et un club de race au choix. Elle est ouverte à toutes les races de chien et ont pour vocation de valider le travail d'un chien et de son conducteur, les qualifiant, le cas échéant, apte à exercer la recherche du grand gibier blessé. Cette épreuve est jugée par un ou deux juges de la SCC.

**Épreuve Schwk et SchwKF** : Également reconnue par la SCC, elle est organisée par le Club des amateurs de Teckel. Les règlements sont propres à ce club et lui appartient. Ces épreuves sont jugées par un ou deux juges « Teckel ». ( voir photo ci contre)

**Épreuve TAN ISHV** : Approuvée par la SCC, elle est organisée par le Club Français des Chiens de Rouge du Hanovre et Bavière. Le règlement est propre à ce club et lui appartient. Cette épreuve est jugée par deux juges du CFCRHB.

Comme vous pouvez le lire, des différences existent entre toutes ces épreuves. Néanmoins, on y retrouve un principe de base pour ce qui concerne certains points :

Piste artificielle réservée aux chiens d'origine ou inscrits au LOF (Livre des Origines Français) elle est destinée à contrôler le travail d'un chien (souvent jeune). Elle doit se rapprocher le plus possible du comportement de fuite d'un animal blessé dans un milieu naturel. Elle sera tracée au sang ou à l'aide de semelles équipées de 4 pieds de sanglier. Un départ de piste matérialisé par des indices de blessure, os, sang, poil. Une piste tracée 20 heures avant l'épreuve sur une distance de 1000 mètres avec 3 crochets à angle droit et 2 ou 3 reposées avec poil. En bout de piste une hure permettra de juger le comportement du chien à son approche. Un coup de feu tiré permettra de vérifier une éventuelle crainte du chien ce qui le cas échéant l'éliminera définitivement de ce type d'épreuve.

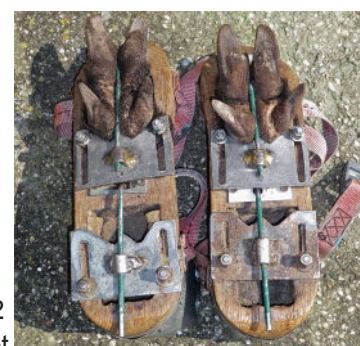
La réussite de cette épreuve permettra au chien d'être qualifié « Chien de Rouge » le sigle correspondant à la race sera inscrit sur son pédigrée. C'est ainsi que les clubs de races pourront mettre en avant les qualités de certaines lignées destinées à la recherche du grand gibier blessé. Cette traçabilité facilite le choix d'un chiot de bonne origine lorsque l'on décide de se consacrer à cette discipline exigeante ou ce choix a toute son importance.

Ces épreuves sont fixées aux dates suivantes :

Le 25 juin 2022 : Rambouillet, organisateur Eric Moquelet. Tel : 06 14 03 771 0  
 - 1 épreuve multi race RSMA/24 (piste tracée au sang)  
 - 1 épreuve multi race RSMAS/24 (piste tracée à la semelle)  
 - 1 épreuve Teckel Schwk/24 (piste tracée au sang)  
 - 1 épreuve Teckel SchwkF/24 (piste tracée à la semelle)

Le 23 juillet 2022 : Rambouillet, organisateur Emanuel Lefevre. Tel : 06 82 80 53 95  
 - 1 épreuve TAN ISHV réservé aux chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière.

Le 06 aout 2022 : Rosny sur Seine, organisateur Philippe Guillin. Tel : 06 80 44 82 72  
 -1 épreuve TAN ISHV (réservé aux chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière.



Semelles pour le traçage d'une piste au sanglier



## UNUCR 78 : PRESENTATION DES CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG

### Philippe GUILLIN

Eric Moquelet et Agnès Legrand

En 2008 avec « Dana de Wacourt », teckel à poil dur, Philippe débute une carrière de conducteur de chien de rouge effectuant son apprentissage avec cette chienne.

En 2010, Philippe se dirige vers une autre race, les Chiens de Rouge de Bavière. Avec « Eurko de la Forêt de Saint Loup », il prend un nouveau départ. Les sorties se multiplient, Eurko fait honneur à sa race, les réussites se succèdent. Philippe apprend beaucoup avec ce chien. Sa présence dans de nombreuses chasses est appréciée.

En 2014, il décide de préparer la relève, Jypie Vom Thurlawd (une femelle toujours Rouge de Bavière) le rejoint et une nouvelle éducation commence. Jypie réussit brillamment toutes les épreuves artificielles et naturelles. Elle se distingue également en épreuve de beauté lors d'une exposition nationale d'élevage où elle termine 1<sup>ère</sup> femelle excellente de sa race.

Une parenthèse concernant l'éducation. Philippe est passionné qu'il est, fera profiter de nombreux conducteurs de la région de son savoir-faire en la matière en traçant de très nombreuses pistes pour lui et ses collègues. Cette passion de l'éducation l'amènera à devenir organisateur d'épreuves. Après avoir beaucoup donné en aidant les autres, il est depuis deux ans maintenant organisateur d'un TAN pour les Chiens de Rouge de Bavière et du Hanovre en forêt de Rosny sur Seine.

Jypie représente parfaitement les qualités des Chiens de Rouge de Bavière, aussi bien en travail qu'en standard. En 2018, elle sera sélectionnée pour représenter la France en Allemagne à une épreuve internationale, chaque pays membre sélectionne et présente un chien pour travailler sur des recherches au naturel pendant plusieurs jours. Belle aventure pour Philippe et « sa » Jypie.

Ils ne s'arrêteront pas là ! En 2019, Jypie donne naissance à une portée de 10 chiots Rouge de Bavière (affiche La Forêt des Quatre Piliers). Philippe conservera bien entendu un chiot, Pitch de la Forêt des Quatre Piliers. Quant aux frères et sœurs, ils seront répartis dans toute la France, de l'Alsace à la Bretagne.

Pitch de la Forêt des Quatre Piliers passe lui aussi son épreuve (TAN) avec succès en 2020. Il débute, sa carrière de Chien de Rouge cette saison.

Aujourd'hui la qualité de l'équipe, ses prestations et la disponibilité ainsi qu'une très bonne condition physique de Philippe font qu'ils sont sollicités presque chaque jour en période de chasse.



*Philippe GUILLIN avec JYPIE*



*Philippe GUILLIN avec JYPIE à sa droite, EURKO au centre et PITCH à sa gauche*

*Philippe GUILLIN avec JYPIE lors d'une recherche sur un cerf*



## OPINIONS ET TECHNIQUES

### LA PERSEVERANCE

Philippe Guillin et Vincent Harang

**C**onducteur de chien de sang passionné, Philippe parcourt la forêt en compagnie de sa chienne Jypie depuis plusieurs années. Ce binôme très complice ne lâche pas facilement leurs recherches. Ils font preuve d'une grande confiance mutuelle, de ténacité et de rigueur. Une équipe passionnante à suivre. Philippe nous livre un récit d'une de ses recherches les plus longues accompagnées de sa chienne JYPIE et de Vincent HARANG.

De retour de recherche, il est 13 heures lorsque je reçois un appel pour une biche tirée à 9h30. Je donne mon accord et le rendez-vous est pris pour 14h30. J'ai 60 km pour me rendre dans un petit village des Yvelines. Arrivé sur place, le président est présent avec un accompagnateur, il m'explique la situation et me dit que l'animal a été tiré en plaine, il y a du sang à l'Anschluss et une belle tache de sang à l'entrée du bois.

Je contacte les chasses voisines pour les droits de suite. Il est 15h, j'équipe Jypie et lui demande de chercher. Elle contrôle méticuleusement car la harde est conséquente et l'animal tirée est la biche meneuse.

Jypie empaume la voie sur 700 mètres en plaine pour entrer en forêt, le pistage est compliqué car la biche est toujours en harde. Jypie continue à démêler les ruses malgré tout. Au bout d'un moment notre animal se déharde. Nous arrivons à une reposée puis à une autre, puis à une 3 troisième.

Nous continuons pour arriver à la ligne de chemin de fer qui est très pentue et qu'elle passe sans difficulté, nous pistons sur 4 km, toujours pas d'indices, notre animal fait des boucles et des contres incompréhensibles. Il est alors 17 heures et je décide de stopper la recherche puis appelle le président pour lui dire que je reprendrai la recherche demain.

Le lendemain matin nous voilà reparti. Le rendez-vous est fixé à 10 heures où nous avons stoppé la veille. Nous parcourons 600 mètres et entrons dans un biotope confortable pour que notre animal se cale, bingo !



*Jypie forçant la biche à se relever*



*Jypie nez à nez avec la biche*

Je la vois repartir impossible de tirer, je déboucle Jypie qui perd du temps car les ronces à cet endroit sont conséquentes, beaucoup de coulées notre biche prend de l'avance. Malgré tout, Jypie part en poursuite.

400 mètres plus loin les abois, le GPS sonne, les abois sont rompus et la poursuite est repartie sur 600 mètres.

Je vois alors un signal sur le GPS que Jypie a décroché. Elle revient ; je me dirige vers elle et la retrouve dans une clairière ou elle boucle énormément, elle est en défaut ; Jypie a perdu notre animal.

Je peste après moi et la rappelle 2 ou 3 fois, elle ne veut pas revenir, elle s'arrête me regarde et là, je comprends qu'elle a retrouvé la voie, je la félicite et l'équipe peut reprendre le pistage, au bout 1km500 une tache de sang, la biche s'est encore relevée ! Je choisis à nouveau de stopper la recherche et dis à mon accompagnateur qui faut laisser se reposer cette biche.

Je me résous à faire appel à un collègue qui a un chien forceur<sup>1</sup>, il est 11h30 sa réponse est positive, le rendez-vous est fixé pour 13 heures,

Nous repartons ensemble au dernier indice balisé où nous nous sommes arrêtés. Jypie repart de plus belle, le pistage va de plus en plus vite, une reposée est marquée à 600 mètres. Ça file, nous parcourons 1 km après la dernière reposée, je dis à mon collègue « elle est devant nous, c'est sûr ! », nous nous dirigeons à vive allure vers la ligne de chemin de fer. Je ne lâche pas, notre animal fait des ruses pas possibles pour arriver dans un endroit marécageux.

J'ai les jambes lourdes, c'est de plus en plus dur, Jypie travaille le nez haut comme le chien forceur et là les deux chiens nous indiquent que notre animal n'est plus loin. Tout à coup, un de mes accompagnateurs me dit « taillou devant » ! Ni une ni deux je déboucle Jypie et nos 2 chiens partent sur une petite poursuite. Notre animal est trop fatigué et 100 mètres plus loin les abois retentissent après 3 km de poursuite en longe « hallali par terre<sup>2</sup> », il est 14



heures. Les souffrances de notre animal sont abrégées. La blessure est de venaison (cuisse), pas de fracture ! Après quelques mots échangés avec notre accompagnateur de la chasse, nous apprenons que l'équipe de chasse a relevé notre animal la veille en faisant une contrebattue. Je comprends alors l'instabilité de notre animal qui était toujours sur ses gardes.

La recherche se termine avec 5 heures de pistage sur 11 km, les remerciements au président pour sa confiance envers nos chiens de rouge, les honneurs sont rendus à notre biche et à nos chiens. Merci à Vincent Harang. Tout simplement bravo à nos chiens de rouge, leur ténacité nous a fait aboutir.



Philippe GUILLIN, Vincent HARANG et la biche à la fin de la recherche

- (1) Chien forceur est un chien de sang éduqué pour la recherche qui reste derrière le conducteur obéissant aux ordres, non tenu en longe pendant la recherche. (<http://www.unucr.fr/jusquau-bout-la-revue-de/quelques-anciens-articles/jab-40—le-chien-de-rouge>)
- (2) «Hallali par terre» signifie que l'animal est tombé, il est à terre.

18 rue Pierre Metairie  
78120 RAMBOUILLET  
09 75 83 19 27  
alcedorambouillet@gmail.com

ALCÉDO  
chasse & pêche  
"Créé par des passionnés... Pour des passionnés"

Alcedo Rambouillet  
 alcedorambouillet

ENTRÉE

ALCÉDO RAMBOUILLET c'est 250 m<sup>2</sup> dédiés à la chasse

100 m<sup>2</sup> où vous retrouverez les grandes marques de vêtements HARKILA, DEERHUNTER, BERETTA, BROWNING, CLUB INTERCHASSE, HOUSE OF CHEVILLOT ETC....

30 m<sup>2</sup> de chaussant avec des marques comme ZAMBERLAN, HARKILA, LE CHAMEAU, BERETTA, SEELAND ETC..

100 m<sup>2</sup> d'accessoires de l'arme, équipement chien, produits de nettoyage, aménagement du territoire, bagagerie, accessoires du chasseur, équipement ball trap

Et aussi plus de 100 armes dans nos vitrines, un large choix d'optiques et points rouge ainsi qu'une dizaine de mètres linéaire de munitions

Réglage des armes le jeudi matin 50 m, 100m et DRO

Atelier: mise en conformité, montage optique, révision complète, réparation, nettoyage, bronzage, filetage etc....

## Se faire effacer du fichier « Traitement des Antécédents Judiciaires » (TAJ)

Charles Henri de Noirmont.

Membre associé de la Compagnie nationale des experts en armes et munitions.

**Comment les chasseurs, tireurs et collectionneurs d'armes peuvent se faire effacer du fichier « Traitement des Antécédents Judiciaires » (TAJ) qui alimente le « Fichier National des Interdits d'Armes » (FINIADIA) sur le fondement duquel les détenteurs seront dessaisis de leurs armes légalement détenues, quelles que soient leur catégorie de classement.**



Les détenteurs d'armes, chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs, peuvent avoir été inscrits à leur insu dans un fichier dénommé « Traitement des Antécédents Judiciaires » (TAJ) à la suite d'une affaire constatée par les forces de l'ordre.

Le simple fait d'être inscrit au fichier « TAJ » suffit à vous faire inscrire ensuite dans le fichier FINADIA « Fichier National des Interdits d'Armes » donc de se voir refuser le renouvellement d'une détention d'arme de catégorie « B » (soumise à autorisation de détention) un achat d'arme de catégorie « C » chez un armurier ou pire, de vous faire « dessaisir » de vos armes régulièrement détenues par les forces de l'ordre sur réquisition du Préfet du département de résidence.

Pour mémoire, les trois quarts des infractions prévues par le Code de procédure pénale entraînent une inscription dans le fichier « FINIADIA »

LE « TAJ » résulte de la fusion de deux anciens fichiers des forces de Police et de Gendarmerie :

1°) le STIC « Système de Traitement des Infractions Constatées »

2°) le JUDEX « Système Judiciaire de Documentation et d'Exploitation » (Art R40 -25 du Code de procédure pénale)  
Il recense toutes les personnes « mises en cause » en tant qu'auteurs de faits prévus et réprimés par le Code de procédure pénale, mais aussi les témoins et les victimes, sans limite de temps.

Ainsi, une personne peut être inscrite au « TAJ » sans avoir fait l'objet de poursuites pénales, ni même de condamnation, et se retrouver inscrite dans le « FINADIA ».

Comment se faire effacer du TAJ ?

Le décret N° 2018-687 (modifiant le décret du 20 Octobre 2005) prévoit que les personnes disposent désormais d'un droit d'accès et de rectification directs à ce fichier, qu'elles doivent exercer auprès du Procureur du lieu d'enregistrement de la plainte ou de la procédure à l'origine de cette inscription (Art 40-33 II du Code de procédure pénale).

Le Procureur dispose d'un délai de deux mois pour répondre, à compter de la date de réception de la demande envoyée par courrier avec « avis de réception. »

Si à l'issue de ce délai, le Procureur n'apporte pas de réponse, ou notifie au demandeur qu'il ne peut répondre à sa demande en raison de restrictions applicables à ce fichier, le demandeur peut saisir la « Commission Informatique et Libertés (CNIL) pour l'exercice indirect du droit d'accès et de rectification (Art 40-33 III du Code de procédure pénale)

Les personnes doivent impérativement fournir à la CNIL :

- une copie de leur pièce d'identité ou d'extrait de naissance ;
- la copie du courrier du Procureur de la République par lequel il indique ne pas pouvoir leur répondre favorablement, à l'issue du délai de deux mois.
- à défaut, la copie de la demande adressée au procureur avec la copie du bordereau de la lettre recommandée avec avis de réception.

Les personnes peuvent y ajouter :

les copies de décisions judiciaires favorables, telles qu'un jugement de relaxe, d'acquiescement, ordonnance de non-lieu, décision de classement sans suite, à la suite d'affaires dans lesquelles elles ont été mises en cause.

Au cas où la personne a été l'objet d'une condamnation pénale, même avec dispense de peine, ou même d'une mesure alternative aux poursuites, telle que le rappel à la loi, la composition pénale, cette personne est enregistrée au « TAJ » en tant que « mise en cause ».

Elle peut adresser une requête, par lettre recommandée « avec avis de réception » soit directement au Procureur de la République territorialement compétent, soit au magistrat référent de ce fichier pour que ces données soient effacées, ou rendues inaccessibles dans le cadre d'une interrogation du « TAJ » à des fins d'enquêtes menées par les bureaux de la réglementation des armes des Préfectures.

Si le Procureur ou le magistrat référent n'ordonnent pas un effacement ou la rectification du TAJ, la personne mise en cause peut saisir directement le Président de la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris dans un délais d'un mois à compter de la réception de la lettre de refus.

Dans le cas d'une condamnation résultant d'une des infractions mentionnées à l'article L 312 -3 1° du Code de la Sécurité intérieure (CSI) et que la mention de cette condamnation a été inscrite dans le bulletin N° 2 du casier judiciaire, il en résulte une inscription au « FINIADIA » et une interdiction automatique d'acquérir et de détenir des armes.

Dans ce cas, il faut commencer par faire effacer la condamnation en question, puis de demander l'effacement de l'inscription au « FINIADIA ». Il est nécessaire de se faire assis :

Après l'absence de réponse du Procureur ou le refus du Président de la Chambre d'instruction de la cour d'Appel de Paris, il faut saisir la dernière juridiction ayant statué en matière pénale et demander l'exclusion de la condamnation du casier judiciaire N° 2. Cette exclusion se fait sur la présentation de preuves de la réinsertion de la personne mise en cause.

Après l'effacement de la condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire, il faudra alors demander l'effacement de la mention inscrite au TAJ comme indiqué ci-dessus.

Il existe un moyen simple de savoir si une personne est inscrite au TAJ à son insu :

C'est de demander l'effacement au Procureur en expliquant les raisons pour lesquelles on pense y être inscrit.

- soit le Procureur répondra que la personne n'y est pas inscrite ;
- soit le Procureur effacera le nom de ladite personne si les raisons qui sont exposées sont reconnues comme valables.

#### Remarque importante :

En attendant la mise en service du « Système d'identification des Armes » (SIA) à compter du début de l'année 2022, une personne qui a été citée dans une plainte et qui n'a pas été condamnée, ne sera pas inquiétée tant qu'elle n'adressera pas à la Préfecture une demande de renouvellement de détention d'arme de catégorie « B » ou une déclaration d'acquisition. En revanche, la remise de ces documents entraînent une enquête administrative, notamment l'interrogation du bulletin N° 2 du casier judiciaire, et ces personnes vont se voir opposer une procédure de dessaisissement.

Par la suite, le « Système d'Identification des Armes » (SIA) remplacera l'actuel système « AGRIPPA ». Il recherchera de lui-même, au moyen d'algorithmes, les noms et adresses des détenteurs d'armes : chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs, relèvera leurs condamnations inscrites dans le bulletin N°2 du casier judiciaire ou leur inscription dans le « TAJ » pour les transférer ensuite automatiquement dans le fichier « FINIADIA », avec pour conséquence immédiate et le dessaisissement de leurs armes par les forces de l'ordre.

Il est à noter qu'en France, « mère des arts, des armes et des lois », un détenteur d'armes ne peut interroger le fichier « FINIADIA » par lui-même alors qu'un armurier le peut, et même le doit, lorsqu'il vend ou répare une arme, que cette inscription constitue une sanction qui peut être prise à son insu, donc contre laquelle il ne peut se défendre.

Tiré d'un article de l'Union Française d'Amateurs d'Armes (UFA) ([www.armes-ufa.com](http://www.armes-ufa.com)).



L'Ouverture de la chasse, tableau de Buss.

## VISITE DU CHENIL DE L'ÉQUIPAGE DE BONNELLES

Philippe BOYER

Sept membres du conseil d'administration de l'ACGGY ont visité le chenil de l'équipage de Bonnelles vendredi 12 mars, à l'invitation de ses dirigeants.

Fondé en 1871, l'équipage de Bonnelles est l'un des plus anciens et des plus prestigieux équipages de vènerie en France.

Alors que certains chasseurs peuvent encore penser que l'ACGGY ne fédère que des chasseurs à tir, il nous semblait important de démontrer que nous représentons l'ensemble des chasseurs de grand gibier des Yvelines et que les veneurs appartiennent pleinement à cette famille.

Le rendez-vous était fixé à 10h à la ferme de Mocquesouris.

A l'heure prévue, nous avons été accueillis par Véronique Nadjahi, Maître d'équipage, Robert Peloye, Président, Philippe Mettey, bouton de l'équipage, ainsi que la Brisée, premier piqueux et la Futaie, second piqueux, sans oublier les quelque 100 anglo-français tricolores qui n'ont pas oublié de nous saluer de leurs aboiements.

Ce lieu est à la fois difficile à situer dans l'espace et intemporel. Comment imaginer que nous nous trouvons à quelques 55 kilomètres de la capitale, face à ces bâtiments anciens entourés de grands arbres ? Le flanc droit des chiens est toujours marqué du U qui rappelle la Duchesse d'Uzès qui a conduit l'équipage de 1878 à 1933. Précisons que le marquage s'effectue aux ciseaux car certains esprits mal intentionnés essaient de faire croire que les chiens sont marqués au fer rouge ...

Après avoir effectué les présentations autour d'un café et de viennoiseries, dans une atmosphère très conviviale, nous sommes allés à la rencontre de la meute. Il faudrait peut-être d'ailleurs dire « les meutes » pour être précis car une cour est réservée aux chiens en mesure de chasser tandis que d'autres sont réservées aux jeunes chiens, aux chiennes en chaleur ou encore aux chiennes gestantes. Nous aurons la chance de faire connaissance avec des chiots nés la veille.



Notre visite correspondait à l'heure de la soupe. Après que la Futaie ait apporté les carcasses de poulets qui composaient le menu du jour (la meute consomme 1,5 T de viande chaque semaine), la Brisée nous a montré comment, avec calme et maîtrise, il tenait la meute aux ordres. Bien que terriblement impatients, les chiens sont restés groupés jusqu'à ce que le signal leur soit donné. Est-il utile de préciser que, cinq minutes plus tard, le sol était d'une parfaite propreté ?

L'équipage de Bonnelles souhaite porter l'éthique de la vènerie à son plus haut niveau. Le nombre de cerfs prélevés au cours d'une saison est faible. Alors que seuls les chasseurs à tir des Yvelines ont interdiction de prélever des C2, l'équipage s'est appliqué cette règle par solidarité avec eux. Par ailleurs, l'ensemble des règles définies par la Société de Vènerie sont respectées à la lettre lors de chaque laisser-courre (chasse). Plusieurs cerfs qui auraient pu être pris ont été graciés au cours de la saison écoulée.

Nous ne pouvons que vous encourager, pratiquants ou passionnés de la chasse, d'aller à la rencontre de l'équipage de Bonnelles. Ses membres vous réserveront le meilleur accueil, loin des clichés mensongers que certains se plaisent à véhiculer sur les réseaux sociaux.

Nous remercions nos hôtes de l'accueil qu'il nous ont réservé. C'est promis, nous reviendrons !



## Vie de l'association

### Le déroulement du brevet Grand Gibier



Le conseil d'administration de l'ACGGY et les formateurs ont été contents de retrouver leur auditoire pour la nouvelle formule de la formation du brevet Grand Gibier dans la salle mise à notre disposition par l'OFB à Saont Benoît. Le contact direct avec les candidats pendant le cours et le buffet, qui se déroule entre deux présentations, permet une convivialité et des échanges enrichissants pour l'ensemble des participants.

Après avoir rappelé le but et les sujets de cette formation lors de la soirée d'information du 27 janvier dernier, 21 participants suivent cette formation en 2022. Les exposés du jeudi sont complétés par les modules « you tube » envoyés aux participants lorsqu'ils n'ont pas pu participer à une séance. Ils ont été mis au point par l'ANCGG avec l'aide de différentes AD ; Ils représentent des compléments appréciables qui permettent d'approfondir les cours et de réviser les exposés présentés.

Le samedi 05 mars dernier, les candidats du Brevet ont suivi le stage de « perfectionnement au tir ». Cette formation, axée sur la sécurité, a pour objectif de permettre de mieux maîtriser son arme pendant et hors action de chasse.

Le samedi 26 mars dernier a eu lieu l'épreuve de tir du brevet à la carrière du Rossay. Pour obtenir cette épreuve, les candidats devaient obtenir un minimum de 25 points sur 50 sur cible fixe (25 points) et sanglier courant (25 points). Tous les candidats ont réussi cette épreuve et sont repartis avec le précieux sésame qui leur permettra de se présenter à l'épreuve théorique du brevet qui se déroulera le dimanche 12 juin à Saint Benoît.



Nous continuerons à rencontrer avec plaisir les candidats et à leur apporter les connaissances nécessaires pour réussir cette épreuve et tisser une relation durable et conviviale avec ce groupe.

### La formation « Perfectionnement au tir »



Le samedi 09 avril dernier a eu lieu une formation « Perfectionnement au tir » à la carrière du Rossay ouverte aux adhérents et au non-adhérents.

Ce stage a de nouveau rencontré un large succès puisqu'il a accueilli une vingtaine de participants.

Axé sur la sécurité, il permet de rappeler les fondamentaux du tir de chasse (les positions du tireur, respiration lors du tir, etc.) dans le but de stabiliser son tir. Cet objectif est atteint à travers une série d'exercices qui mettent en situation les participants et testent leur progression grâce à des tirs à bras francs et avec cannes de pirsh à courte distance sur cible fixe à 25 mètres.

Les participants ont tous fait part de leur satisfaction d'avoir suivi ce stage.

### Les autres activités prévues :

#### - Samedi 14 mai prochain : Réglage de nos lunettes pour le tir à l'approche :

Pour la première fois, l'association propose la vérification du réglage des lunettes de visée à 100 m.

Ce contrôle sera effectué par Pascal PAILLEAU à la carrière du ROSAY.

Parallèlement, il sera proposé aux participants à cette journée de tester leurs armes réglées sur un stand se situant à proximité également à la distance de 100 mètres voir 200 mètres .

Cette journée est ouverte aux adhérents et au non-adhérents. Les frais d'inscription à cette journée s'élèvent à :  
Pour les adhérents : 20 euros  
Pour les non-adhérents : 30 euros

**Quelques places restent encore disponibles. La secrétaire de l'association, Elisabeth MARTIN-ROUSIOT, reste à votre disposition pour prendre votre inscription :**

**Par téléphone : 01 30 59 85 07**

**Par mail : [acggy@ancgg.org](mailto:acggy@ancgg.org)**

**Le samedi 03 septembre 2022** : Sanglier courant à la carrière du Rosay

**Le dimanche 04 septembre 2022** : réglage des optiques avant la saison de chasse

La secrétaire de l'association, Elisabeth ROUSIOT, reste à votre disposition pour prendre votre inscription :

Par téléphone : 01 30 59 85 07

Par mail : [acggy@ancgg.org](mailto:acggy@ancgg.org)

Ces journées sont également ouvertes aux adhérents et au non-adhérents.

Les frais d'inscription journées s'élèvent à :

- Pour les adhérents : 20 euros
- Pour les non-adhérents : 30 euros

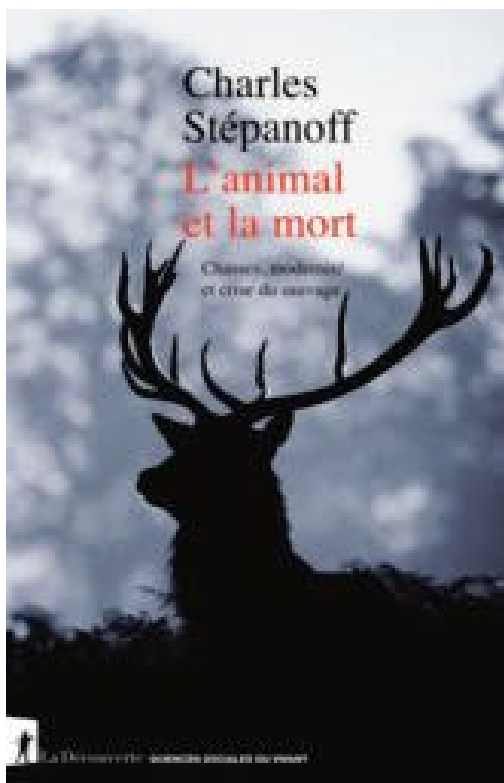
### Le coin lecture :

Le livre de Charles STEPANOFF, «L'animal et la mort, Chasse, modernité et crise du sauvage» ; a reçu :

- le prix de l'essai France Culture \* ARTE 2021
- le prix François SOMMER 2022.

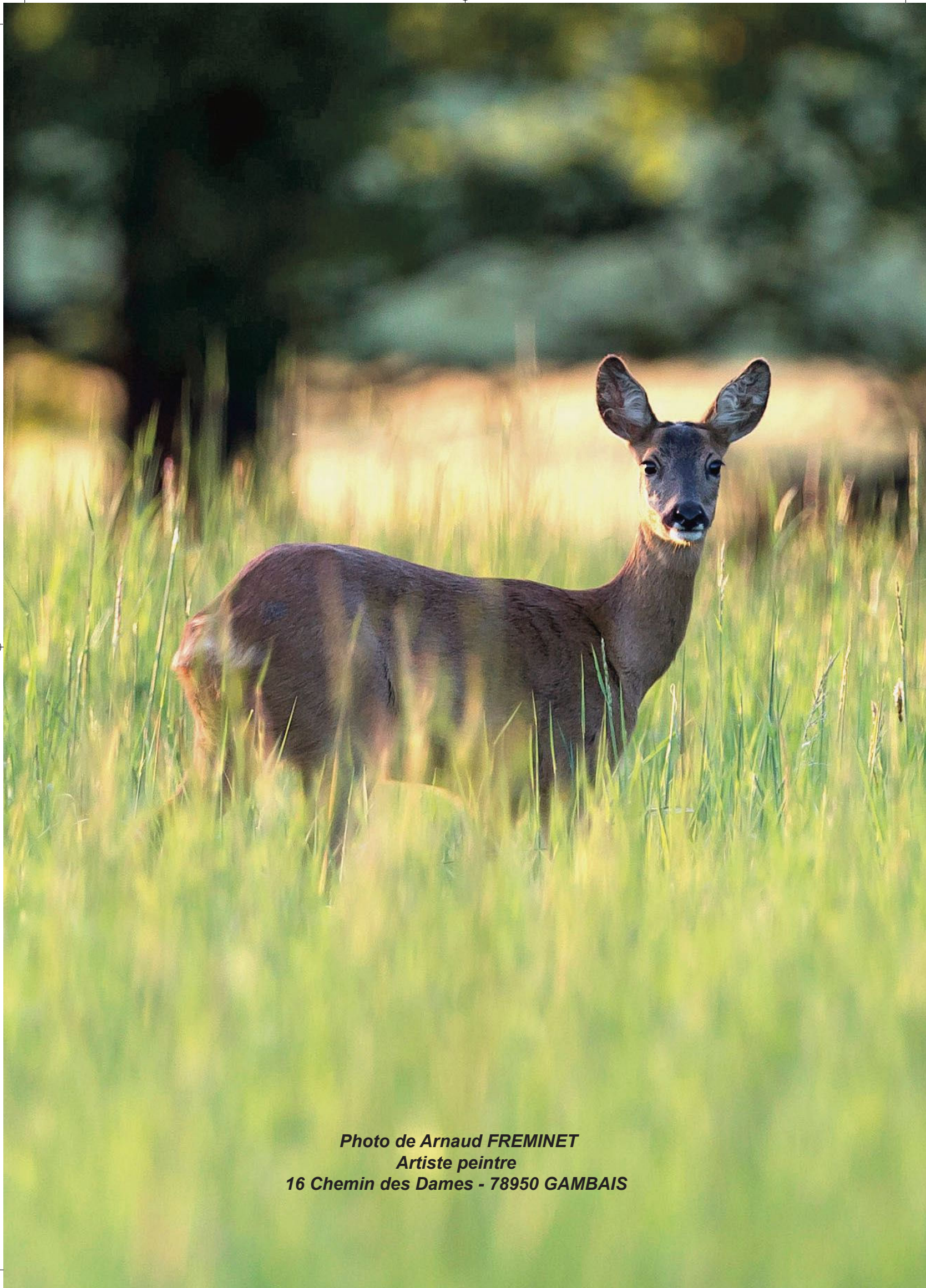
Reprenons la critique de ce livre figurant sur le site :

[https://www.editionsладecouverte.fr/l\\_animal\\_et\\_la\\_mort-9782348068966#](https://www.editionsладecouverte.fr/l_animal_et_la_mort-9782348068966#)



« La modernité a divisé les animaux entre ceux qui sont dignes d'être protégés et aimés et ceux qui servent de matière première à l'industrie. Comment comprendre cette étrange partition entre amour protecteur et exploitation intensive ? Parce qu'elle précède cette alternative et continue de la troubler, la chasse offre un point d'observation exceptionnel pour interroger nos rapports contradictoires au vivant en pleine crise écologique. À partir d'une enquête immersive menée deux années durant, non loin de Paris, aux confins du Perche, de la Beauce et des Yvelines, Charles Stépanoff documente l'érosion accélérée de la biodiversité rurale, l'éthique de ceux qui tuent pour se nourrir, les îlots de résistance aux politiques de modernisation, ainsi que les combats récents opposant militants animalistes et adeptes de la chasse à coudre. Explorant les cosmologies populaires anciennes et les rituels néosauvages honorant le gibier, l'anthropologue fait apparaître la figure du « prédateur empathique » et les rapports paradoxaux entre chasse, protection et compassion. Dans une approche comparative de grande ampleur, il convoque préhistoire, histoire, philosophie et ethnologie des peuples chasseurs et dévoile les origines sauvages de la souveraineté politique. Au fil d'une riche traversée, cet ouvrage éclaire d'un jour nouveau les fondements anthropologiques et écologiques de la violence exercée sur le vivant. Et, en questionnant la hiérarchie morale singulière qu'elle engendre aujourd'hui, il donne à notre regard sensible une autre profondeur de champ »





*Photo de Arnaud FREMINET  
Artiste peintre  
16 Chemin des Dames - 78950 GAMBAIS*